Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260210-08_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 03/02/2026

Date d'affichage : 03/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Roland BOUVET, Maire.

Etaient présents : Hervé CHAUPITRE, Mickaël SAUVÉ, Sophie BACQUET, Adjoints ; Stéphanie HAMEL-FERRION, Thierry MASSON, Maria Raquel DIAS, Roland LÉCRIVAIN, Jean-Charles PROVENT, Philippe BUINEAU, Bertrand BODIN, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Marie-Françoise SOULAINE, Angélique PANNETIER, Céline CHEVALLIER, Valérie BRARD.

Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°08/2026

MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA VAISSELLE DE LA SALLE DES FÊTES À L'ADOGEC BILLÉ COMBOURTILLÉ PARCÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'organisation d'une soirée bretonne le 21 mars 2026 par l'ADOGEC Billé Combourtillé Parcé.
Conformément au règlement d'utilisation de la salle des fêtes, la salle est mise à disposition des associations communales à titre gratuit une fois par an. Cette gratuité comprend l'utilisation de la salle et du chauffage, à l'exception de la vaisselle qui reste à régler par l'association.
L'ADOGEC demande au conseil municipal la mise à disposition gratuite de la vaisselle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, répond favorablement à la demande de l'ADOGEC Billé Combourtillé Parcé, en décidant la mise à disposition gratuite de la vaisselle lors de l'organisation d'une soirée bretonne à la salle des fêtes le 21 mars 2026.
L'association devra veiller à rendre la vaisselle en parfait état de propreté.

À Combourtillé, le 10 février 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Roland BOUVET